

Interpellation de Christine Defraigne, Conseillère communale du groupe MR, au Conseil
Communal du 25 mars 2013
et relative aux mariages blancs et gris à Liège

Monsieur le Bourgmestre,

En 2011, 10.728 mariages ont été qualifiés de « suspects » par l'Office des Etrangers en Belgique. C'est 1.500 de plus que pour l'année 2010.

Le Bureau « Visa » de l'Office des Etrangers a refusé de délivrer un visa à 882 personnes en raison d'un mariage de complaisance et la décision en attente pour 743 personnes, le parquet devant encore rendre un avis vu que l'enquête sur le mariage de complaisance est toujours en cours.

Le phénomène n'est donc pas rare et le nombre de dossiers reste très élevé. Au Sénat, j'ai d'ailleurs déposé une proposition de loi modifiant le Code de la nationalité belge ainsi que le Code pénal, dont l'objet est d'ériger le mariage de complaisance en délit et de suspendre la procédure d'octroi de la nationalité, lorsqu'une action en nullité du mariage est intentée par la personne. Il est nécessaire de prendre des mesures supplémentaires afin de décourager de telles atteintes à l'institution du mariage.

Par ailleurs, le rapport de l'Office des Etrangers relève un phénomène de « shopping du mariage » entre les différentes communes belges. Les étrangers cherchent les communes moins sensibilisées à ce problème. Les communes peuvent en effet avoir des approches différentes. Anvers et Gand sont, par exemple, très sensibles au phénomène et il y existe une cellule « Mariages de complaisance » qui peut examiner les demandes suspectes de mariage.

Monsieur le Bourgmestre,

- Quelle politique spécifique la ville de Liège mène-t-elle dans le cadre de la lutte contre le phénomène des mariages blancs ou gris ?
- Connaissez-vous les chiffres exacts des dossiers traités par le parquet de Liège ? De quelle manière la Ville suit-elle les dossiers assurés par le parquet ?
- Madame l'Officier de l'Etat Civil à Liège peut-elle communiquer le nombre de décisions qu'elle a prises de transmission de dossiers au parquet ?
- Quelle proportion des mariages célébrés représentent ces dossiers ?

- Comment les différents services (police, parquet, officier de l'Etat Civil, Office des Etrangers) coopèrent-ils ?
- Quelle est votre position par rapport à la création d'une cellule « Mariages de complaisance » pour examiner les demandes suspectes ?

Je vous remercie.

Christine Defraigne